



C.I.A.N.E.
Collectif Interassociatif Autour
De la Naissance

Contact : Chantal SCHOUWEY & Gilles GAEBEL
Tél : 06 22 54 01 12
e-mail : gilles_gaebel@carrefour.com

Monsieur le Pr Gérard BREART

Conseiller au Cabinet de Mr Xavier BERTRAND
Ministre de la Santé et de la Solidarité

Paris, le 19 février 2007

Monsieur le Conseiller,

Le Collectif Interassociatif Autour de la Naissance (CIANE) tient à vous faire part de sa sincère inquiétude concernant les travaux de mise en œuvre de l'expérimentation des Maisons de Naissance prévue par le Plan Périnatalité issue de votre mission.

Le groupe de travail conduit par la DHOS s'achemine vers la création d'un Cahier des Charges qui ne pourra pas, tel qu'il est rédigé, assurer un développement pérenne des MdN en France. Sept points, à ce jour, constituent un obstacle à la réussite de cette nouvelle offre de soins :

=> la clause "attendant" appliqué stricto sensu, disqualifie la plupart des projets et condamne dans l'œuf le concept (ex le projet mutualiste de Rennes ou celui le Lyon). Voir en annexe la liste des projets à mars 2005.

=> la référence à l'évaluation des MdN au Québec en disant qu'elle n'est pas concluante en raison de la non "attente" est mensongère, car l'étude de la légère morbi-natalité décelée viendrait du fait que SF et Gynécologues-Obstétriciens ne s'entendaient pas (défaut de coordination et d'accès à l'expertise pour les SF) venant particulièrement des G.O. qui pour beaucoup d'entre eux étaient opposés aux MdN. La meilleure preuve est que le Canada a autorisé des MdN non attendantes à un plateau technique, mais situées à une proximité permettant des transferts non motorisés pour gérer les urgences.



Suite ...

=> le financement annuel proposé pour la structure (45 000 €) est insuffisant. Le chiffre de 150 000 € est plus réaliste, tout en assurant une économie substantielle pour la collectivité (voir modélisation en annexe),

=> la rétribution des SF doit se faire sur la base d'un forfait global (négociation d'une convention avec la CNAMTS) et non sur une somme de tarifs à l'acte (voir modélisation en annexe),

=> la présence de 2 SF pour une naissance est souhaitable si l'état des rémunérations le prend en compte (voir modélisation en annexe),

=> un cadre assurantiel en responsabilité civile médicale doit être proposé au SF, au même titre qu'il sera proposé au Gynécologues Obstétriciens libéraux (cf. mission de l'IGAS qui nous a auditionné le 23/01 dernier). Nous avons demandé à plusieurs reprises que ce problème soit notifié dans leur rapport et qu'une solution soit trouvée (prise en charge par la solidarité nationale),

=> l'expérimentation, compte tenu des critères retenus par la DHOS, ne permettra d'intégrer que 4 à 5 projets, ce qui constitue un panel très faible et ne pourra pas d'établir une base statistique et scientifique suffisante et de bonne qualité. Ce chiffre est très bas comparativement au Québec (9 projets) pour un pays comme la France avec plus de 65 millions d'habitants et une des plus fortes natalités d'Europe (830 000 naissances).

A défaut de lever toutes ces incohérences par écrit, le CIANE se retirera du GT de la DHOS, ne cautionnera pas une démarche conduisant (consciemment, ou inconsciemment) à un échec annoncé et engagera une action médiatique et politique pour le faire savoir.

Veuillez recevoir, Monsieur le Professeur, nos Meilleures Salutations.

Chantal SCHOUWEY

Coordinatrice du CIANE

Gilles GAEBEL

Délégué du CIANE auprès
des Institutions